

# **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTIERS**

**RÉUNION DU 6 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, **le 6 septembre** à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni  
en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de  
Moutiers

Date de la convocation : le 30/08/2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

**Etaient présents :** M. COLAS Yves, , Mme CHEVRIER Maryvonne, M. PRIOUR  
Nicolas, M. CHENEVIÈRE Lionel, M. BARRÉ Pierrick, M. MOREAU Joseph, M.  
CHEVRIER Sylvain, M. GUÉROIS Laurent (arrivé à 21h10), Mme HOCDÉ Marie-  
Thérèse, , Mme ESNAULT Valérie, M. DUGAS Patrice, Mme Mathilde CHEDEMAIL, M.  
BERTIN Hervé, Mme CORNÉE Anne-Sophie

**Absent excusé :** M. DUTERTRE Lucien

**Secrétaire :** Mme CHEVRIER Maryvonne

## **ORDRE DU JOUR**

Approbation de la séance du 19/07/2016

Point supplémentaire : TRAVAUX – plateforme terrain multisports

I – TRAVAUX : Terrain multisports + jeux enfants

II – TRAVAUX : Plateforme terrain multisports

III – GRDF : Redevance pour l'Occupation du Domaine Public Gaz 2016 (RODP)

IV – VITRÉ COMMUNAUTÉ : Demande fonds de concours sur investissements 2016

V – PÊLE MÊLE : convention TAP

VI – PUIT ARTÉSIEN : avenant au devis

VII – ASSAINISSEMENT : RPQS 2015

VIII – SYNDICAT DES EAUX DE LA FORÊT DU THEIL : RPQS 2015

### **Objet n°1 – TRAVAUX : Terrain multisports et jeux enfants**

Monsieur Le Maire expose :

La commission travaux s'est réunie à plusieurs reprises afin d'envisager la construction  
d'un terrain multisports et d'acquérir de nouveaux jeux enfants.

Plusieurs visites de terrains multisports récemment implantés dans les communes  
voisines ont été effectuées et plusieurs devis ont été réalisés.

Monsieur Le Maire présente les différents devis des fournisseurs suivants :

AGORESPACE (bois ou alu)

STAR / EPS

SCLA

NERUAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le devis de l'entreprise AGORESPACE, pour la création d'un terrain multisports alu aspect bois, d'un montant de 47 794 € HT

**APPROUVE** le devis de l'entreprise AGORESPACE, pour l'acquisition de jeux enfants, d'un montant de 10 242 € HT

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre du fonds de concours sur investissements 2016

### **Objet n°2 – TRAVAUX : Plateforme terrain multisports**

Monsieur Le Maire expose :

Le projet de la création d'un terrain multisport nécessite au préalable des travaux de terrassement et d'infrastructure.

Pour la création de cette plateforme, divers devis ont été proposés :

- Entreprise BEAUMONT = 20 012.40 € HT + option 1830 € HT (aménagement extérieur)
- Entreprise MALECOT = 24 720.80 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le devis de l'entreprise BEAUMONT, d'un montant de 20 012.40 € HT pour la plateforme et 1830 € HT pour l'aménagement extérieur

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre du fonds de concours sur investissements 2016

### **Objet n°3 – GRDF : Redevance pour l'Occupation du Domaine Public Gaz 2016 (RODP)**

Monsieur Le Maire rappelle que conformément aux articles L. 2333-84 et L. 222-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, GRDF est tenu de s'acquitter auprès de Moutiers, des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisation de gaz naturel situées sous le domaine public communal :

- Longueur de canalisation de distribution = 4693 m
- Taux retenu : 0.035 € / mètre
- Taux de revalorisation cumulé au 01/01/2016 : 1.16

RODP 2016 :  $(0.035 \times 4693 + 100) \times 1.16 = \underline{\underline{307}} \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz

**ACCEPTe** l'indemnité de 307 € versée par GRDF au titre de la redevance pour l'Occupation du Domaine Public Gaz 2016 (RODP)

#### **Objet n°4 – VITRÉ COMMUNAUTÉ : Demande fonds de concours sur investissements 2016**

Monsieur Le Maire rappelle les différentes dépenses d'investissements réalisées sur 2016, pouvant bénéficier d'une subvention de Vitré Communauté au titre du fonds de concours :

|   |   |                        |
|---|---|------------------------|
| - Réfection des joints de pierres salle communale | = | 22 566.75 € HT         |
| - Travaux jardins publics (chemins piétonniers)   | = | 23 101.90 € HT         |
| - Terrain multisports                             | = | 58 812.00 € HT         |
| - Plantations terrain multisports                 | = | 251.02 € HT            |
| - Plateforme multisports                          | = | 20 012.40 € HT         |
| - <b><u>TOTAL</u></b>                             | = | <b>124 744.07 € HT</b> |

#### **Financement :**

|                                |   |                     |
|--------------------------------|---|---------------------|
| - Subventions accordées        | = | 3 000.00 €          |
| - Fonds propres                | = | 60 924.07 €         |
| - Fonds de concours sollicités | = | 60 820.00 €         |
| - <b><u>TOTAL</u></b>          | = | <b>124 744.07 €</b> |

Monsieur Le Maire propose de présenter un dossier de demande de fonds de concours auprès de Vitré Communauté, pour un montant de **60 820 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**SOLLICITE** une subvention auprès de Vitré Communauté, au titre du fonds de concours sur investissements 2016 de la commune, pour un montant de 60 820 €

**MANDATE** Monsieur Le Maire pour mener à bien cette demande

#### **Objet n°5 – PÊLE MÊLE : convention TAP**

Monsieur Le Maire rappelle que les nouveaux rythmes scolaires, à raison de 4.5 jours d'école par semaine, en place à l'école Sainte-Thérèse de Moutiers, depuis la rentrée 2014-2015 sont toujours appliqués pour l'année 2016-2017.

Il est proposé de poursuivre la collaboration avec l'association Pêle-Mêle, qui propose des activités de découverte à la fois ludiques et éducatives, aux enfants de maternelle et primaire, tous les lundis et jeudis, de 15h15 à 16h45. Dans ce cas, il convient de conclure une convention de délégation de gestion des TAP avec le prestataire afin de régler les modalités de leur intervention, notamment pédagogiques et financières.

Une participation annuelle de 7853.88 € sera versée en 3 mensualités, en notant que la dernière sera réajustée en fonction du montant réel alloué par la CAF 35.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention et autres documents nécessaires à la mise en place des TAP.

**ACCEPTE** le versement de la participation financière actée à 7853.88 € qui se fera par trimestre de la manière suivante :

- 1/3 de la somme, soit 2617.96 € versé au 1<sup>er</sup> décembre 2016
- 1/3 de la somme, soit 2617.96 € versé au 1<sup>er</sup> mars 2017
- Le solde de la somme, soit 2617.96 € versé au 1<sup>er</sup> juillet 2017, sera réajusté en fonction du montant réel alloué par les services de la CAF 35 pour l'année 2016.

### **Objet n°6 – PUIT ARTÉSIEN : avenant au devis**

Monsieur Le Maire rappelle que la création d'un puit artésien a été votée favorablement lors de la séance du 31 mai 2016. Le puit a dû être creusé à 170 mètres du lieu initialement prévu : des travaux supplémentaires (tranchée, tuyau et câbles électriques) sont donc indispensables.

- Un avenant au devis est présenté par l'entreprise Bonnier pour un montant de 2 847.20 € HT.
- Un devis est présenté par l'entreprise Clément pour un montant de 1 794.21 € HT, auquel il faudra ajouter environ 400 € pour la tranchée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le devis de l'entreprise CLÉMENT, d'un montant de 1 794.21 € HT auquel il faudra ajouter environ 400 € pour la tranchée.

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants

### **Objet n°7 – ASSAINISSEMENT : RPQS 2015**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation d'Assainissement Collectif.

Monsieur Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de Moutiers.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ADOpte** le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la commune de Moutiers

### **Objet n°8 – SYNDICAT DES EAUX DE LA FORET DU THEIL : RPQS 2015**

Monsieur Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la forêt du Theil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ADOpte** le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la forêt du Theil.

### **Questions diverses :**

Accueil des championnats de France de canoë-kayak, du 12 au 16/07/2017

Impasse de la Roche : des enfants jouent dans les arbres

Dégradations salle des sports

Internet : soucis de connexion (lieu-dit : «La Rue»

Bulletin municipal

Réponse de M.Pierre Després : achat terrain

Demande achat terrain : parcelle C 417

**Levée de la séance : 23h**

**Prochain conseil :**

Le Maire,  
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne  
Secrétaire

MOREAU Joseph

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIÈRE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien  
Excusé

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas